

## interview Patrice Martin-Lalande

La recherche sur les maladies du bois et de la vigne se poursuit. Le député Patrice Martin-Lalande, secrétaire du groupe d'études « œnologie et territoires » à l'Assemblée nationale, attend davantage de coordination.

### « Ne pas revivre ce qu'ont subi les générations passées »

**Horizons : Où en est-on dans la recherche contre les maladies du bois et de la vigne ?**

**Patrice Martin-Lalande :** Pour l'instant, aucune solution radicale n'a été trouvée. Cette situation rend indispensable de vérifier le financement et l'organisation de la recherche en France et entre la France et les pays viticoles.

**Pourquoi pensez-vous qu'il faut insister sur les crédits alloués et la coordination de la recherche ?**

Les recherches sont engagées depuis l'interdiction de l'utilisation de l'arsenic de sodium en viticulture. J'ai vu les ravages des maladies sur les vignobles de la vallée du Cher et de la Sologne viticole, et il faut tout faire pour ne pas revivre ce qu'ont subi les générations passées avec le phylloxera. Avec l'éclaircissement de ces deux points, la recherche sera plus efficace, c'est évident. Et le ministre de l'Agriculture,

Stéphane Le Foll, m'a donné raison en répondant favorablement à mon amendement.

**Pouvez-vous nous en dire plus sur cet amendement ?**

Avec plusieurs collègues, comme Jean-Marie Sermier, du parti de Les Républicains, et Catherine Quéré, du Parti socialiste, nous avons déposé un amendement dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances rectificatives par l'Assemblée nationale. Le ministre a pris l'engagement de dresser un état des lieux du financement et d'établir des propositions d'amélioration. Une mission a été mise en place et les conclusions sont attendues pour le deuxième semestre 2016.

**Cette démarche répond-elle à une demande de la profession ?**

Je travaille avec Guy Vasseur, président de la chambre d'Agriculture, Michel Badier, conseiller viticole à la chambre, et les



ARCHIVE 2014

représentants de la profession viticole. Chaque année, on en parle pour faire remonter les impatiences et les difficultés du terrain. En Loir-et-Cher, il y a la volonté de créer un conservatoire des vignes indemnes pour pouvoir replanter dans les années futures. Aujourd'hui, les nouveaux plants sont eux aussi touchés par les maladies donc même en replantant, on ne règle pas le problème. Ce projet devrait être mis en place courant 2016.

PROPOS RECUEILLIS  
PAR ESTELLE BESCOND